

SPFPL AB PHARMA

*Société de Participation Financière de Profession Libérale de Pharmacie d'officine
A Responsabilité Limitée au capital de 10.000 €
Siège social : 142 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN*

840 108 963 RCS MONTAUBAN

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 FEVRIER 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 8.308 € de la manière suivante :

Autres réserves : 8.308 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 48.911 €.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :

BOURRIÈRES Anne

F872F75D11D7409...

AB PHARMA SPFPL 142 AVENUE DE COS 82000 MONTAUBAN

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise
AB PHARMA SPFPL
Néant

Adresse de l'entreprise
142 AVENUE DE COS 82000 MONTAUBAN

SIRET
84010896300017

Durée de l'exercice en nombre de mois
12
Durée de l'exercice précédent
12

		Exercice N dos 1e		
		3,010,912,02,5		
ACTIF		Brut	Amortissements Provisions	
		1	2	
		Net		
		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014	016	
		6 622	6 622	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	040	042		
	64 539	64 539		
	Total I (5)	044	048	
		71 161	6 622	
			64 539	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés *			
	Autres * (3)	072	074	
		9 126	9 126	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	350	350		
	092	094		
	Charges constatées d'avance *			
	Total II	096	098	
		9 476	9 476	
	Total général (I + II)	110	112	
		80 637	6 622	
			74 015	
PASSIF				
			Exercice N NET	
			1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 000	
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	29 603	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	8 308	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
		Total I	142	48 911
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	756	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		
	Comptes courants d'associés	173	24 348	
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
		Total III	176	25 104
	Total général (I + II + III)	180	74 015	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
		9 126		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

AB PHARMA SPFPL

142 AVENUE DE COS 82000 MONTAUBAN

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AB PHARMA SPFPL		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice clos le 31/03/2025	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue	215		214	
	Production stockée *	217		218	
	Production immobilisée *			222	
	Subventions d'exploitations reçues			224	
	Autres produits			226	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			232	
	Variation de stocks (marchandises) *			234	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			236	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			238	
	Autres charges externes * :			240	
	Impôts, taxes et versements assimilés			242	2 095
	Rémunérations du personnel *			244	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			246	
	Dotations aux amortissements *			248	
	Dotations aux provisions			250	
	Autres charges			252	
				254	
		Total des charges d'exploitation (II)			256
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				258	(2 095)
Produits financiers (III)		280	10 520	294	118
Produits exceptionnels (IV)				296	
Charges exceptionnelles (VI)				300	
Impôt sur les bénéfices *				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	8 308
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	8 308
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	500
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987	
Deductions	ZRD (44. terdecies)	127		989	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		138	
	ZFANG 44. quaterdecies	345		181	
	Bassins urbains à dynamiser – BUID (art. 44. recdecies)	992		344	
	Crédence due au report en arrière du déficit			993	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies A)	655		346	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies B)	645		643	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies C)	647		641	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies D)	648		649	
	Deduction exceptionnelle (Art 39. duodecies E)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉPOTS ANTÉRIEURS				352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficit antérieur reportable *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉPOTS				370	1 192

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2025